



Lundi 14 juin 2021

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

PROPRETE URBAINE

Du nouveau pour l'été

Améliorer la propreté dans l'espace public, dans les rues, dans les parcs, ou encore sur les plages... : c'est un enjeu important pour tous les habitants comme pour les nombreux visiteurs d'Annecy. A l'approche de la saison estivale, passage en revue des principales nouveautés pour la propreté.

Des plages sans tabac pendant l'été

Du 15 juin au 15 septembre, il sera interdit de fumer sur les plages d'Albigny et des Marquisats (cigarettes électroniques comprises). Cette interdiction est destinée à améliorer la propreté des plages, en supprimant les mégots. Elle permet aussi d'agir contre le tabagisme, notamment le tabagisme passif. Le Pâquier et les promenades du bord du lac ne sont pas soumis à cette interdiction.

Pour informer les fumeurs, trois cendriers seront installés aux abords des plages pendant cette période. A savoir : un seul mégot jeté par terre peut mettre 12 ans à disparaître et polluer 500 litres d'eau. Ceux qui seront jetés dans les cendriers, seront revalorisés dans une filière de recyclage qui les transformera en matière plastique.

Des points de collecte déplacés

Près de la plage d'Albigny, avenue du Petit Port, afin de rendre plus confortable la piste cyclable et plus agréables les points de vue sur le lac, 4 points de collecte de déchets (avec dispositifs de tri pour le verre et les emballages) ont été déplacés en bordure de voirie, sur le côté opposé au lac, en lien avec les services de l'agglomération du Grand Annecy.

Les 4 points de collecte sont désormais situés :

- sur le parking des terrains de sport
- au croisement entre l'avenue du Petit Port et la rue de Verdun
- au départ du sentier de randonnée pour le Mont Veyrier
- sur le parking situé au niveau du 33 avenue de Chavoires

« Annecy notre propre ville », une campagne de sensibilisation

150 tonnes d'encombrants ont été collectés par la Ville en 2020. De ce constat est né le besoin de sensibiliser les habitants pour éviter les dépôts sauvages.

La compétence « collecte des déchets » est du ressort de l'agglomération du Grand Annecy. Toutefois, les dépôts sauvages constatés en vieille ville, en zones reculées ou au pied des points d'apport volontaire ne sont pas collectés par l'agglomération, les camions n'étant pas équipés pour cela. Les services de la Ville interviennent donc pour retirer les dépôts sauvages.



Rappel des services à disposition des usagers :

- des déchetteries ouvertes 6,5 jours / 7
- un ramassage tous les jours de la semaine des différents types de déchets
- des points d'apports volontaires nombreux sur le territoire
- une collecte sur rendez-vous des encombrants en bas de chez soi, moyennant 12 € (gratuit pour les plus de 65 ans et les personnes en situation de handicap).

En savoir plus : www.grandanecy.fr

Une campagne de communication est mise en place à partir du 17 juin, sur le thème « Ancecy notre propre ville ». Elle vise à sensibiliser les habitants : dépôts sauvages, déjections canines ou encore mégots jetés n'importe où... car chacun peut contribuer à améliorer la propreté dans la ville.



Mairie d'Annecy

Direction Communication - Contact presse

Tél. 04 50 33 88 21

Mel presse@annecy.fr

<http://www.annecy.fr/> www.facebook.com/VilleAnnecy/ www.instagram.com/villeannecy/